

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 30

Artikel: Lausanne, le 24 juin 1865
Autor: S.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 24 juin 1865.

Le terrible incendie de Glaris, en 1861, a attiré l'attention des gouvernements et du public sur la question de l'assurance obligatoire, mobilière et immobilière, contre l'incendie. Sans vouloir discuter ici la question elle-même, nous donnerons à nos lecteurs quelques renseignements sur l'état de l'assurance immobilière vaudoise, en montrant dans quelle proportion villes et campagnes contribuent à l'application du principe de mutualité.

M. le professeur L. Dufour et M. Piccard, commissaire général, se sont livrés à cet égard à des recherches dont les résultats méritent d'être signalés.

Les villes, comme Lausanne, Vevey, Morges, Yverdon, etc., ont, proportion gardée du nombre des habitants, moins de sinistres à déplorer que les campagnes et surtout que diverses localités frontières du canton de Fribourg. Il est remarquable, sous ce rapport, que les pays de montagnes, comme le Pays-d'Enhaut et surtout les Ormonts, se trouvent presque à l'abri de l'incendie, alors que tant de causes, parmi lesquelles nous ne signalerons que les constructions en bois, sembleraient devoir favoriser le développement de ce terrible fléau. Serait-on plus prudent dans nos Alpes ou le résultat que nous venons d'indiquer ne serait-il que le fait du hasard ? Nous laissons à chacun le soin de se prononcer là-dessus.

Voici maintenant quelques chiffres qui prouveront, mieux que tous les raisonnements possibles, que les villes paient aux campagnes une lourde imposition.

La valeur des bâtiments du canton de Vaud est évaluée au cadastre 205 millions de francs ; les bâtiments de Lausanne valent 34 millions 650 mille francs environ, soit $\frac{1}{6}$ de la valeur totale. Les indemnités payées pendant les 20 dernières années se sont élevées à fr. 3,363,030 pour le canton et à fr. 91,640 pour Lausanne, c'est-à-dire que Lausanne n'a eu à réclamer que le $\frac{1}{37}$ des indemnités payées à l'ensemble du canton, tandis qu'il contribue pour $\frac{1}{6}$ au paiement de ces indemnités.

Sous une autre forme, la moyenne des indemnités payées dans le canton est de 82 centimes par 1000 fr.

assurés, et, sur cette somme, 13 centimes sont payés par Lausanne.

Il y a eu, pendant les 20 dernières années, 2219 incendies dans le canton et 121 à Lausanne, soit $\frac{1}{18}$ du nombre total. En comparant ce nombre au chiffre des indemnités ($\frac{1}{37}$), on trouve, ce qui du reste est généralement admis, que les incendies ont en moyenne *moins d'importance* à la ville qu'à la campagne. Voici du reste un tableau qui fait ressortir clairement ce fait :

	Nombre des sinistres pendant 20 années.			
	Indemnité inférieure à 100 fr.	Indemnité de 100 à 1000 fr.	Indemnité supérieure à 1000 fr.	Total
Dans le canton	635	829	755	2219
A Lausanne	63	37	21	121

Ainsi, pour un incendie qui à Lausanne cause un dommage inférieur à 100 fr., il y en a 10 dans l'ensemble du canton, tandis que pour un incendie causant un dommage supérieur à 1000 fr. à Lausanne, on en trouve 36 dans tout le canton.

Un fait très curieux qui résulte des recherches de M. Piccard, c'est que la valeur moyenne des bâtiments du canton, par âme de population, est de fr. 990, tandis qu'à Lausanne elle est de fr. 1823, ensorte que les lausannois sont logés deux fois plus chèrement que l'ensemble de leurs compatriotes et, sans doute, trois fois plus que les habitants des campagnes, pris séparément.

Nous livrons ces chiffres à l'appréciation des nos lecteurs. Nous prions surtout que l'on ne se méprenne pas sur l'intention qui nous a fait écrire ces lignes. Il est bien loin de notre pensée de vouloir semer le germe de rivalités pénibles entre les citadins et les campagnards ; nous sommes heureux, pour les premiers, que les circonstances les mettent plus généralement à l'abri du feu et nous sommes certains qu'ils préféreront toujours avoir moins d'incendies à éteindre et plus d'argent à payer ; mais il est bon aussi que nos compatriotes sachent que les villes ne méritent pas le reproche d'égoïsme qu'en est trop souvent disposé à leur adresser. Que l'on veuille remarquer surtout la disproportion qui existe dans le

chiffre moyen des loyers à la ville et à la campagne, et l'on verra que si le séjour des cités a ses avantages, l'existence n'y est pas toujours semée de roses.
S. C.

La séance annuelle de la Société vaudoise des sciences naturelles a eu lieu mercredi dernier à Vevey. Au milieu d'un grand nombre de communications intéressantes, nous citerons particulièrement :

1^o Le travail de M. le Dr *Dor*, de Vevey, sur les variations du niveau du lac Léman. Il résulte des recherches de M. Dor que les divers limnimètres établis dans nos principaux ports sont loin d'être réglés sur un zéro uniforme et qu'il y a intérêt, pour faciliter les recherches, à adopter un repère unique; que les variations de niveau se transmettent avec une grande lenteur d'un bout du lac à l'autre; c'est ainsi qu'au printemps dernier, la municipalité de Vevey a obtenu que la hauteur du barrage du Rhône, vers la machine hydraulique de Genève, fût diminuée pendant deux ou trois jours pour produire un abaissement du niveau du lac qui permit de pousser les travaux du grand quai; la baisse ne s'est fait sentir à Vevey que quatre jours après l'opération de Genève. M. *Ch. Dufour*, de Morges, a rappelé à cette occasion qu'en 1817, lors de la débâcle qui suivit la chute du glacier du Giétroz, dans la vallée de Bagnes la variation de niveau fût constatée à Genève deux jours après l'arrivée des eaux dans le lac Léman.

2^o Des recherches de physiologie végétale faites par M. le professeur *Schnetzler*, à Vevey, particulièrement au point de vue de l'empoisonnement des végétaux par les substances qui jouent le rôle de poisons dans l'organisme animal.

3^o Les études faites par M. le professeur *L. Dufour*, de Lausanne, pour déterminer l'intensité et la direction des courants électriques terrestres. La question est trop délicate pour pouvoir être résumée ici en quelques mots.

4^o M. *Ch. Dufour*, de Morges, fait un rapprochement entre le terrible orage de 1788 et les observations recueillies, la veille de l'orage par *de Saussure*, pendant son séjour de deux semaines au col du Géant, et qui accusaient de fortes perturbations magnétiques. Ce fait très ancien vient à l'appui de l'opinion émise par le P. *Seechi*, directeur de l'observatoire de Rome, d'après laquelle les orages seraient toujours annoncés, un ou deux jours à l'avance, par des phénomènes magnétiques plus ou moins accusés.

5^o M. *Davall*, inspecteur forestier, rapporte qu'il n'est pas exact, comme on le croit ordinairement, que les aliments soient cuits, au St-Bernard dans des marmites de Papin; la cuisson s'opère dans des marmites ordinaires. Il expose une sorte de marmite, dont le couvercle est pressé par une vis, employée dans plusieurs ménages, et qui procure, pour la préparation des aliments, une grande économie de temps et de combustible.

6^o M. *Cauderay*, inspecteur des télégraphes, expose un grand nombre de fils en acier et en laiton, les uns d'un fort diamètre, et qui ont été *appointis* par l'action d'un courant électrique. Nous profiterons de cette indication pour faire observer que M. Cauderay a obtenu, pour cette invention, une mention honorable à l'exposition récente d'Annecy.

Après une séance aussi bien remplie, les membres de la société ont eu l'agréable surprise de recevoir de leur collègue, M. Sillig, chef d'institut, l'invitation de se rendre dans sa belle campagne d'Entre-deux-villes où les attendait un dîner magnifiquement servi. Les autorités de Vevey et le corps enseignant tout entier du collège-école-moyenne de cette ville assistaient à cette charmante fête où n'a cessé de régner la gaieté et la plus franche cordialité. Vers la nuit, les trains emportaient dans deux directions opposées, les membres de la Société, heureux d'avoir si bien réuni dans une même journée, comme le disait un des causeurs humoristiques de la réunion, *l'utile et l'agréable*.
S. C.

Chanson.

1

Chers amis, la muse inconstante
M'avait fui depuis quelques mois;
Aujourd'hui, contre toute attente,
Elle vient ranimer ma voix.
La sienne affectueuse et tendre,
Qu'au loin j'entends encore vibrer,
Me dit : Ne cherchons pas d'apprendre }
Ce qu'on est heureux d'ignorer ? } bis

2

Occupez-vous de la science,
De toute part nous crie-t-on,
Car bientôt de la Providence
On pourra se passer, dit-on ! . . .
Pour de l'or pur, n'allons pas prendre,
Ces discours faits pour égarer :
A quoi nous servirait d'apprendre }
Ce qu'on est heureux d'ignorer ? } bis

3

Nous avons dans la politique
Des héros de toute couleur
Qui, sur une place publique,
Parlent souvent avec chaleur.
A ceux qui ne peuvent comprendre,
Le gros bon sens fait murmurer :
A quoi nous servirait d'apprendre }
Ce qu'on est heureux d'ignorer ? } bis

4

Sur ceux qui rendent la justice,
Que de choses l'on dit tout bas !
Leur arrêt pour un tel propice,
A tel autre, hélas, ne l'est pas;
Aux avocats de le comprendre